

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 22 août 2000 à 19 h 30, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

| | |
|-----------------------------|---------------------------|
| Madame Nicole B.-Girard | Monsieur Serge Lafontaine |
| Monsieur Claude Béland | Monsieur Réjean Langlois |
| Madame Marie-Josée Bergeron | Monsieur Steve Martin |
| Madame Carole Boisclair | Monsieur Michel Paillé |
| Madame Danielle Bolduc | Madame Nicole Périgny |
| Monsieur Mario Champagne | Monsieur Maurice Poudrier |
| Madame France Désaulniers | Monsieur Grégoire Rompré |
| Monsieur Réjean Gélinas | Madame Diane Samson |
| Monsieur René Gélinas | Monsieur Yves Tousignant |
| Madame Johanne H.-Brousseau | |

AINSI QUE madame Louise Piché et monsieur Réal Julien, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Rousseau, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

| | |
|-----------------------------|--|
| Me Serge Carpentier | Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique |
| Monsieur Pierre Chénard | Directeur des Services de l'éducation aux adultes |
| Monsieur Denis Émond | Directeur des Services des ressources humaines |
| Monsieur Pierre F. Mélançon | Directeur des Services de l'enseignement aux jeunes |
| Monsieur Pierre Larose | Directeur des Services complémentaires |
| Monsieur Jean-Guy Trépanier | Directeur des Services des ressources matérielles |
| Monsieur Claude Vincent | Directeur des Services des ressources financières |

Dans l'assistance, la présence d'une douzaine de personnes est constatée.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Président

Secrétaire

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 28 0800 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0800-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 4.6 Priorités 2000-2001 de la commission scolaire et réflexion du directeur général à l'occasion de la rentrée scolaire.
- 5.2 Mauricie Capitale Forestière 2001.
- 5.3 Ligne 1-800 pour La Tuque.
- 13.3 Demandes de révision de dossiers d'élèves.
- 13.4 Projet de commandite.
- 13.5 Intégration d'élèves.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 29 0800 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 4 juillet 2000 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0800-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant ensuite à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Denis Bouliane signale un problème de transport scolaire pour le quartier de la Terrasse Saint-Maurice à La Tuque. Monsieur Bouliane souligne que ses enfants, qui fréquentent une école primaire, n'ont plus le droit à la gratuité du transport scolaire pour le matin et le soir. Monsieur Bouliane porte également à l'attention des membres du conseil des commissaires le fait que le quartier est situé dans un endroit où il y a présence de trafic lourd et que les enfants doivent traverser un tunnel sur le chemin vers l'école.

En réponse à monsieur Bouliane, monsieur le président Jean-Yves Laforest mentionne que les commissaires ont adopté une politique de transport scolaire, laquelle est applicable pour l'ensemble du territoire de la commission scolaire. En ce sens, des vérifications seront faites par les services concernés pour s'assurer que la situation soulevée est bien conforme à cette politique.

Président

Secrétaire

En référence à ce dossier, monsieur le commissaire Yves Tousignant mentionne que le quartier visé est, à son avis, un cas particulier en raison de son isolement et de la présence de transport lourd sur la route 155 qui crée alors une dangerosité quant à la circulation.

Finalement, le directeur des Services des ressources matérielles monsieur Jean-Guy Trépanier invite monsieur Bouliane à l'accompagner au Service du transport afin que soit vérifiée la distance entre son domicile et l'école fréquentée par ses enfants, ce à quoi consent monsieur Bouliane.

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs à la direction générale. Monsieur Jean-Pierre Hogue soumet alors les recommandations de comités de sélection pour l'engagement de directions adjointes d'école et de centre. Les résolutions ci-après décrites sont alors adoptées.

Engagement de
Normand Piché –
École secondaire
Val-Mauricie

RÉSOLUTION 30 0800 :

secondaire est vacant;

CONSIDÉRANT, en référence à un départ pour une retraite, qu'un poste de direction adjointe d'école

CONSIDÉRANT, aux fins du processus de sélection et de recommandation au conseil des commissaires, qu'un comité de sélection a été formé;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a soumis sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE et eu égard à la recommandation du comité de sélection, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que monsieur Normand Piché soit engagé au poste régulier à temps complet de directeur adjoint d'école au secondaire;

QUE cet engagement soit effectif au 23 août 2000;

QUE l'affectation de cette direction adjointe d'école soit, pour l'année scolaire 2000-2001, à l'école secondaire Val-Mauricie.

Adopté unanimement

Engagement de
Denis Lampron –
C.F.M.

RÉSOLUTION 31 0800 :

formation professionnelle est vacant;

CONSIDÉRANT, en référence à un départ pour une retraite, qu'un poste de direction adjointe de centre de

CONSIDÉRANT, aux fins du processus de sélection et de recommandation au conseil des commissaires, qu'un comité de sélection a été formé;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a soumis sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE et eu égard à la recommandation du comité de sélection, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que monsieur Denis Lampron soit engagé au poste régulier à temps complet de directeur adjoint de centre de formation professionnelle;

QUE cet engagement soit effectif au 23 août 2000 ;

QUE l'affectation de cette direction adjointe de centre de formation professionnelle soit, pour l'année scolaire 2000-2001, au Carrefour Formation Mauricie.

Adopté unanimement

Consécutivement, des résolutions confirmant le statut d'emploi régulier de personnel de direction d'école sont adoptées.

Statut emploi régulier Hélène Côté directrice adjointe au primaire

RÉSOLUTION 32 0800 : CONSIDÉRANT que les membres du personnel cadre des écoles sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, en référence à cette période de probation, que la direction générale a soumis un rapport d'évaluation favorable pour madame Hélène Côté;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à madame Hélène Côté, directrice adjointe d'école au primaire.

Adopté unanimement

Statut emploi régulier Yamilé Bournival directrice adjointe au secondaire

RÉSOLUTION 33 0800 : CONSIDÉRANT que les membres du personnel cadre des écoles sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, en référence à cette période de probation, que la direction générale a soumis un rapport d'évaluation favorable pour madame Yamilé Bournival;

EN CONSÉQUENCE madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à madame Yamilé Bournival, directrice adjointe d'école au secondaire.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Sur un autre sujet, monsieur Jean-Pierre Hogue invite le directeur des Services de l'enseignement aux jeunes à fournir des informations concernant un dossier de fréquentation scolaire de jeunes du secteur Grande-Anse. Monsieur Mélançon explique alors qu'en référence à une pétition reçue pour que des élèves fréquentent des écoles du secteur de Saint-Tite plutôt que de La Tuque, il appert que ce ne sont pas tous les parents qui sont favorables à un tel changement. Monsieur Mélançon mentionne que des vérifications plus approfondies seront faites pour ce dossier et que son étude se poursuit donc.

Poursuivant, le directeur général adjoint monsieur Claude Rousseau est invité à expliciter une aide financière allouée par le M.E.Q. pour la réduction des frais chargés aux parents. Au terme des explications fournies par monsieur Rousseau, les commissaires acceptent la recommandation quant à la répartition de cette allocation et une résolution est adoptée en ce sens.

Allocation du
M.E.Q. pour
réduction des frais
chargés aux
parents

RÉSOLUTION 34 0800 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire a reçu,
pour l'année scolaire 2000-2001, une allocation du
M.E.Q. au montant de 198 052 \$ concernant la réduction des frais exigés aux parents;

CONSIDÉRANT que la direction générale a soumis
une recommandation quant à la répartition aux écoles de cette allocation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire
Maurice Poudrier PROPOSE que soit donné suite à la recommandation quant à la
répartition de l'allocation précitée par l'établissement d'un crédit aux écoles en fonction des
données les plus récentes au chapitre de l'effectif scolaire et de l'indice socio-économique;

QUE, par suite, chacune des écoles diminue la facture
de la rentrée chargée aux parents d'une somme équivalente au prorata qui lui est attribué et
informe les parents de l'origine de cette diminution.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, des résolutions autorisant le changement de nom pour deux
écoles sont adoptées.

Changement du
nom de l'école
Christ-Roi de
Shawinigan pour
école de la Jeune-
Relève.

RÉSOLUTION 35 0800 : CONSIDÉRANT QUE les intervenants de l'école
Christ-Roi de Shawinigan ont effectué des démarches
afin de modifier le nom de cette école;

CONSIDÉRANT QU'un projet de nom a été soumis à
l'attention de la Commission de toponymie du Québec et que cette dernière a émis un avis
quant au nom proposé;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement et la direction d'école de l'école Christ-Roi ont présenté une demande à la commission scolaire afin qu'il soit donné suite à la modification du nom de l'école en conformité avec l'avis de la Commission de toponymie du Québec;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Michel Paillé PROPOSE que l'acte d'établissement de l'école Christ-Roi de Shawinigan soit modifié par le changement de nom de l'école par celui de « École de la Jeune-Relève »;

QUE ce changement de nom soit effectif à compter du 23 août 2000;

QUE le document 0500-18 « Actes d'établissements des écoles 2000-2001 » soit modifié en conséquence.

Adopté unanimement

Changement de nom de l'école Sainte-Marie de Grand-Mère pour école de Sainte-Flore

RÉSOLUTION 36 0800 :

CONSIDÉRANT QUE les intervenants de l'école Sainte-Marie de Grand-Mère ont effectué des démarches afin de modifier le nom de cette école;

CONSIDÉRANT QU'un projet de nom a été soumis à l'attention de la Commission de toponymie du Québec et que cette dernière a émis un avis quant au nom proposé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement et la direction d'école de l'école Sainte-Marie ont présenté une demande à la commission scolaire afin qu'il soit donné suite à la modification du nom de l'école en conformité avec l'avis de la Commission de toponymie du Québec;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE que l'acte d'établissement de l'école Sainte-Marie de Grand-Mère soit modifié par le changement de nom de l'école par celui de « École de Sainte-Flore »;

QUE ce changement de nom soit effectif à compter du 23 août 2000;

QUE le document 0500-18 « Actes d'établissements des écoles 2000-2001 » soit modifié en conséquence.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

L'article 4 de l'ordre du jour est complété par un dépôt de documents fait par le directeur général quant aux priorités 2000-2001 de la commission scolaire ainsi que sur une réflexion du directeur général à l'occasion de la rentrée scolaire.

Dépôt des priorités 2000-2001 et mot du directeur général sur la rentrée scolaire 2000-2001

RÉSOLUTION 37 0800 :

Madame la commissaire France Désaulniers
PROPOSE que soient déposés les documents suivants :

- Priorités 2000-2001 à la Commission scolaire de l'Énergie document 0800-03
- Mot du directeur général – Rentrée scolaire 2000-2001 document 0800-04.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets relatifs aux commissaires, madame Danielle Bolduc fournit des renseignements concernant le choix des artistes-peintres pour la soirée des retraités. Il est alors fait mention du nombre de retraités prévisible, de même que des personnes ayant 25 années de services, ainsi que des artistes retenus (référence document 0800-05).

Poursuivant, monsieur le commissaire Yves Tousignant s'enquiert de l'implication de la commission scolaire dans le cadre de l'événement « Mauricie – Capitale Forestière 2001 ». Le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue mentionne que des rencontres sont prévues à ce sujet prochainement avec les personnes concernées. Monsieur Tousignant suggère, à titre d'activité, une rencontre des écoles forestières de la province. Cette suggestion sera étudiée.

Madame la commissaire Nicole B.-Girard demande ensuite à ce qu'une étude soit faite pour l'accès d'une ligne 1-800 pour le secteur de La Tuque. Le mandat est alors confié aux Services des ressources matérielles et un suivi sera fait quant à cette demande.

En référence aux sujets relatifs aux Services complémentaires, monsieur Pierre Larose soumet des recommandations pour l'ouverture de services de garde pour trois écoles. Il est donné suite à ces recommandations et des résolutions sont adoptées en ce sens.

Implantation d'un service de garde à l'école Saint-André de Shawinigan-Sud

RÉSOLUTION 38 0800 :

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école Saint-André à Shawinigan-Sud à l'effet d'implanter un service de garde à l'école;

CONSIDÉRANT que cette demande est appuyée comme il se doit d'un sondage démontrant un nombre d'inscriptions potentielles répondant aux normes exigées pour l'implantation d'un tel service;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire d'assurer les services de garde pour les élèves du préscolaire et du primaire lorsque les besoins le justifient;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie implante un service de garde à l'école Saint-André de Shawinigan-Sud à compter de l'année scolaire 2000-2001.

Adopté unanimement

Implantation d'un service de garde à l'école Saint-Georges de Shawinigan-Sud

RÉSOLUTION 39 0800 : CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école Saint-Georges à Shawinigan-Sud à l'effet d'implanter un service de garde à l'école;

CONSIDÉRANT que cette demande est appuyée comme il se doit d'un sondage démontrant un nombre d'inscriptions potentielles répondant aux normes exigées pour l'implantation d'un tel service;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire d'assurer les services de garde pour les élèves du préscolaire et du primaire lorsque les besoins le justifient;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne H.-Brousseau PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie implante un service de garde à l'école Saint-Georges de Shawinigan-Sud à compter de l'année scolaire 2000-2001.

Adopté unanimement

Implantation d'un service de garde à l'école Saint-Jacques de Shawinigan

RÉSOLUTION 40 0800 : CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école Saint-Jacques à Shawinigan à l'effet d'implanter un service de garde à l'école;

CONSIDÉRANT que cette demande est appuyée comme il se doit d'un sondage démontrant un nombre d'inscriptions potentielles répondant aux normes exigées pour l'implantation d'un tel service;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire d'assurer les services de garde pour les élèves du préscolaire et du primaire lorsque les besoins le justifient;

EN CONSÉQUENCE, le commissaire représentant le comité de parents monsieur Réal Julien PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie implante un service de garde à l'école Saint-Jacques de Shawinigan à compter de l'année scolaire 2000-2001.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Consécutivement et après avoir reçu les informations requises de monsieur Denis Émond, des résolutions sont successivement adoptées concernant des sujets relatifs aux Services des ressources humaines.

Démission de
Hélène Blais,
orthophoniste

RÉSOLUTION 41 0800 : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE d'accepter la démission de madame Hélène Blais, orthophoniste, à compter du 11 août 2000.

Adopté unanimement

Démission de
Marie-Paule
Philibert
enseignante

RÉSOLUTION 42 0800 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE d'accepter la démission de madame Marie-Paule Philibert, enseignante, à compter du 30 juin 2000.

Adopté unanimement

Démission de
Carmen Gélinas
technicienne en
éducation spéciali-
sée

RÉSOLUTION 43 0800 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE d'accepter la démission de madame Carmen Gélinas, technicienne en éducation spécialisée, à compter du 22 août 2000.

Adopté unanimement

Congé sans
traitement Renaud
Lévesque
enseignant

RÉSOLUTION 44 0800 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE d'accorder à monsieur Renaud Lévesque, enseignant, un congé sans traitement du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001 conformément à la convention collective le concernant.

Adopté unanimement

Congé sans
traitement
Stéphane
Robitaille
enseignant

RÉSOLUTION 45 0800 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE d'accorder à monsieur Stéphane Robitaille, enseignant, un congé sans traitement du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001 conformément à la convention collective le concernant.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Affectation de
Jacqueline Richard
Giguère secrétaire

RÉSOLUTION 46 0800 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE d'affecter madame Jacqueline Richard Giguère au poste de secrétaire d'école à l'école Notre-Dame de Mont-Carmel à compter du 28 août 2000.

Adopté unanimement

Affectation de
Danielle Marchand
agente de bureau
classe I

RÉSOLUTION 47 0800 : Madame la commissaire Nicole B. Girard PROPOSE d'affecter madame Danielle Marchand au poste d'agente de bureau classe I, aux Services des ressources matérielles – transport scolaire à compter du 21 août 2000.

Adopté unanimement

Engagement de
Michel Léard
technicien en
informatique 25
hres/semaine

RÉSOLUTION 48 0800 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE l'engagement de monsieur Michel Léard dans un poste de technicien en informatique à 25 heures/semaine et ce, à compter du 23 août 2000.

Adopté unanimement

Engagement
d'enseignants
primaire et
secondaire

RÉSOLUTION 49 0800 : Monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE d'accepter l'engagement, à compter du 24 août 2000, des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur :

Primaire :

| | |
|--------------------------|--|
| Madame Denise Lavallée | École Villa-de-la-Jeunesse, Saint-Élie-de-Caxton Champ 02, préscolaire |
| Madame Hélène St-Hilaire | École de la Vallée-de-Mékinac, Saint-Roch-de-Mékinac Champ 02, préscolaire |
| Madame Hélène Beaulieu | École Notre-Dame-de-la-Joie, Saint-Barnabé Champ 02, préscolaire |
| Madame Geneviève Roy | École Sainte-Marie, Saint-Boniface Champ 03, primaire régulier |
| Madame Nadia Grondines | École Notre-Dame-de-l'Assomption, Parent |

Président

Secrétaire

| | |
|----------------------------|---|
| | Champ 03, primaire régulier |
| Madame Suzie Carpentier | École Plein Soleil, Hérouxville Champ 03, primaire régulier |
| Madame Carmen Gélina | École Saint-Jacques, Shawinigan Champ 02, préscolaire |
| Madame Marie-Josée Turgeon | École Sainte-Marie, Saint-Boniface Champ 03, primaire régulier |
| Madame Caroline Boisvert | École de la Jeune-Relève, Shawinigan Champ 03, primaire régulier |
| Madame Nancy Boissonneault | École de la Passerelle, Notre-Dame-de Montauban Champ 03, primaire régulier |

Secondaire :

| | |
|-------------------------|--|
| Madame Pascale Bouchard | École Centrale, La Tuque Champ 11, arts plastiques |
|-------------------------|--|

Adopté unanimement

Engagement
d'enseignants
primaire et
secondaire

RÉSOLUTION 50 0800 :

Monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE d'accepter l'engagement à compter du 24 août 2000 des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur :

Primaire :

| | |
|-----------------------|--|
| Monsieur Mario Trudel | La Providence, Saint-Tite Champ 01, difficulté d'apprentissage |
| Madame Kim Lapointe | École Villa-de-la-Jeunesse, Saint-Élie |

Président

Secrétaire

| | |
|-----------------------------|---|
| | Champ 03, primaire régulier |
| Madame Katleen Fugère | École Laflèche, Grand-Mère Champ 03, primaire régulier |
| Madame Annie Thiffault | École Plein Soleil, Hérouxville Champ 03, primaire régulier |
| Madame Lucie Jobin | Champ 04, spécialiste anglais au primaire |
| Madame Marie-Josée Carignan | Champ 04, spécialiste anglais au primaire |

Secondaire :

| | |
|--------------------------|---|
| Monsieur Luc Bourassa | École secondaire Sacré-Coeur, Saint-Alexis-des-Monts Champ 01, troubles graves d'apprentissages |
| Madame Johanne Boisvert | École secondaire des Chutes, Shawinigan Champ 11, arts plastiques |
| Madame Nancy Béland | École secondaire des Chutes, Shawinigan Champ 17, secondaire général |
| Madame Anne-Marie Gorham | École secondaire Champagnat, La Tuque Champ 12, français |
| Madame Lyne Gauthier | École secondaire Paul-Le Jeune, Saint-Tite Champ 11, arts plastiques |
| Madame Michelle Guay | École secondaire Val-Mauricie, Shawinigan-Sud Champ 13, sciences |

Adopté unanimement

Congé sans
traitement Nancy

RÉSOLUTION 51 0800 :

Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE
d'accorder à madame Nancy Leblanc, enseignante,

Président

Secrétaire

Leblanc
enseignante

un congé sabbatique à traitement différé d'une demi-année, soit les cent premiers jours de l'année scolaire 2000-2001 dans un plan de deux (2) ans, soit du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2002.

Adopté unanimement

Abrogation de la
résolution 515
0600 Stéphane
Robitaille,
enseignant

RÉSOLUTION 52 0800 : Madame la commissaire Johanne H.-Brousseau
PROPOSE d'abroger, à toutes fins que de droit, la
résolution 515 0600 en ce qui a trait au congé sabbatique à traitement différé accordé à
monsieur Stéphane Robitaille, enseignant.

Adopté unanimement

Abolition poste de
Henri Houle
concierger

RÉSOLUTION 53 0800 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré
PROPOSE l'abolition d'un poste de concierge suite
au départ définitif de monsieur Henri Houle et ce, à compter de ce jour.

Adopté unanimement

Ouverture poste
secrétaire de
gestion – Services
des ressources
humaines

RÉSOLUTION 54 0800 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier
PROPOSE l'ouverture d'un poste de secrétaire de
gestion aux Services des ressources humaines.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées et en référence aux sujets relatifs aux Services des ressources financières, les commissaires autorisent, sur recommandation de monsieur Claude Vincent, un emprunt. Une résolution est adoptée en ce sens.

Autorisation
d'emprunt

RÉSOLUTION 55 0800 : ATTENDU QUE la commission scolaire a, à une date
à être déterminée par le ministère de l'Éducation du
Québec, obtenu du ministre de l'Éducation l'autorisation d'effectuer un emprunt de douze
millions cinq cent vingt-six mille dollars (12 526 000 \$);

En CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire
Grégoire Rompré PROPOSE :

1. Qu'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de douze millions cinq cent vingt-six mille dollars (12 526 000 \$) soit contracté.
2. Que le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :
 - a) Au remboursement de la partie non amortie des émissions
d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 2001 5 199 320 \$
 - b) Au financement des dépenses d'investissements subventionnées

Président

Secrétaire

selon les règles budgétaires annuelles telles qu'elles sont indiquées
en annexe à l'autorisation ministérielle d'emprunt dont la date demeure
à être déterminée, le tout pour une somme de 7 020 700 \$

c) Au paiement des frais inhérents à l'emprunt 305 980 \$

3. Qu'à cet égard, la commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants :

a) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :

i) Placer cet emprunt par voie d'une ou plusieurs émissions d'obligations;

ii) Négocier les modalités de l'emprunt;

iii) Désigner une société de fiducie pour agir à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations, un conseiller juridique et un imprimeur;

iv) Négocier le coût de rétention des services de la société de fiducie, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés; ou

b) En contractant cet emprunt auprès de Financement-Québec.

4. Qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.

5. Que, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie pour le bénéfice des porteurs d'obligations.

6. Que, dans la mesure où l'emprunt est contracté auprès de Financement-Québec, la commission scolaire garantisse l'emprunt par une hypothèque mobilière sans dépossession consentie en faveur de Financement-Québec et portant sur la subvention précitée.

7. Que n'importe lesquels du président, du directeur général, du directeur général adjoint, du secrétaire général, du directeur des services des ressources financières de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la commission scolaire, à signer tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties non

Président

substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie et à en donner bonne et valable quittance, à poser tous les actes et à signer tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

8. Que, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soit autorisée à livrer les titres à la société de fiducie pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.
9. Que, le cas échéant, la signature imprimée, gravée ou lithographiée de l'une ou l'autre des personnes mentionnées ci-dessus, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soit apposée sur les titres et les coupons d'intérêts.
10. Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires de la société de fiducie, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.
11. Que, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels de la société de fiducie soient payés par la commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les sociétés de fiducie, à même les revenus généraux de fonctionnement.
12. Que la commission scolaire autorise le directeur général à effectuer tous les paiements de capital, d'intérêts et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la commission scolaire aux fins des présentes.
13. Que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier soumet aux commissaires une recommandation pour la vente de terrains situés à Saint-Alexis-des-Monts. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Mise en vente de terrains situés au Lac des Monts à Saint-Alexis-des-Monts

RÉSOLUTION 56 0800 :

CONSIDÉRANT qu'en date du 10 mars 1997, l'ex-commission scolaire Val-Mauricie est devenue propriétaire de 49 terrains situés à Lac des Monts à Saint-Alexis-des-Monts suite à une mise en vente pour non-paiement de taxes (lots P.3, P.4 et P.11 rang 5 du cadastre du Canton de Decalonne);

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT la lettre en date du 6 juillet dernier, de monsieur Guy Brassard de Saint-Paulin, de présenter une offre formelle pour l'achat de gré à gré de l'ensemble de ces parcelles de terrain;

CONSIDÉRANT que ces terrains ne sont d'aucune utilité pour la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que l'évaluation municipale de ces terrains est de 21 300 \$;

CONSIDÉRANT que la valeur marchande de ces terrains est inférieure à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie peut procéder à la vente de ces terrains conformément au Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie procède, par un appel d'offres public, à la vente de terrains situés à Lac des Monts à Saint-Alexis-des-Monts.

Adopté unanimement

Consécutivement et eu égard au dossier de l'octroi du contrat de cafétéria à l'école secondaire des Chutes, il est référé à une lettre de la direction de l'école laquelle exprime son accord quant à ce contrat.

Poursuivant, les commissaires sont informés par monsieur le président Jean-Yves Laforest de l'état du dossier relatif au projet du Centre de la Petite Enfance.

Les commissaires considèrent ensuite un résumé de correspondance reçue en date des 17 et 22 août 2000. Les résolutions afférentes à ce résumé sont alors adoptées.

Autorisation
démarches pour
l'attribution de la
désignation
commémorative de
l'immeuble du 445
rue Lacroix à La
Tuque pour
« Édifice Dr
Lucien-Ringuet »

RÉSOLUTION 57 0800 :

CONSIDÉRANT que la Société historique de La Tuque et du Haut Saint-Maurice a présenté une demande afin que l'immeuble situé au 445 rue Lacroix à La Tuque soit l'objet d'une désignation commémorative en hommage au Dr Lucien Ringuet;

CONSIDÉRANT que l'organisme a, tel que requis par la commission scolaire, procédé à une consultation de la communauté vivant à proximité de l'immeuble, de même qu'à une consultation de l'entourage immédiat de la famille et celle du milieu concerné par son action;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT qu'aucune objection ou réticence n'a été manifestée quant à la désignation ici en cause;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que des démarches soient faites auprès de la Commission de toponymie du Québec pour recevoir un avis quant à l'attribution de la désignation commémorative suivante pour l'immeuble situé au 445 rue Lacroix à La Tuque :

« Édifice Dr Lucien-Ringuet »

Adopté unanimement

Dépôt d'un résumé
de correspondance
reçue

RÉSOLUTION 58 0800 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 17 et 22 août 2000, décrit sur le document 0800-06.

Adopté unanimement

En étant à la seconde période de questions réservée à l'assistance, monsieur Christian Beaumier, président du comité de parents, demande si un suivi a été fait à la demande du comité de parents d'informer les parents sur le comité EHDAA et les services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Sur ce point, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue mentionne qu'une analyse sera faite sur le suivi pouvant être apporté à cette demande.

Poursuivant, monsieur Beaumier s'enquiert après cela si un suivi est fait pour s'assurer de la présence d'un conseil d'établissement à l'école secondaire Champagnat. Le directeur général indique qu'un suivi particulier est fait sur l'ensemble du dossier des conseils d'établissement.

Monsieur Christian Beaumier demande après cela si le document de référence élaboré en juin dernier concernant la publicité dans les écoles va être transmis dans les écoles. Monsieur Jean-Pierre Hogue fera la vérification requise.

Monsieur Beaumier termine en s'informant de la tenue d'une éventuelle rencontre entre les intervenants de la commission scolaire et les présidents des conseils d'établissement. Sur ce, monsieur le président Jean-Yves Laforest indique qu'aucune date de rencontre n'a encore été fixée.

Toujours en référence à la seconde période de questions réservée à l'assistance, madame Sylvie D.-Simard demande si les commissaires ont pris connaissance de la résolution du conseil d'établissement de l'école secondaire des Chutes relativement à l'octroi du contrat de cafétéria à cette école. Monsieur le président Jean-Yves Laforest mentionne que cette résolution n'a pas été portée à la connaissance des commissaires.

Président

La période de questions réservée à l'assistance étant complétée, les commissaires procèdent à ce moment-ci de la réunion soit à 21 h 27, à une suspension de la séance pour les fins d'une pause-santé.

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 59 0800 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 21 h 40, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et à la tenue d'un huis clos.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 60 0800 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que soit rouverte la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Tenue d'un huis clos

RÉSOLUTION 61 0800 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Les sujets inscrits à l'article 13 de l'ordre du jour sont alors discutés.

À 23 h 10, il est procédé à la réouverture au public de la séance.

Rouverture de la séance

RÉSOLUTION 62 0800 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit rouverte au public.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires adoptent la résolution ci-après décrite.

Entente concernant une direction adjointe d'école

RÉSOLUTION 63 0800 : CONSIDÉRANT, par suite des représentations des parties concernées, que les modalités relatives aux conditions d'emploi d'une direction adjointe d'école ont fait l'objet d'une proposition de transaction susceptible d'être appliquée;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que les dispositions et les conclusions afférentes à ce dossier ont fait l'objet d'une analyse réalisée et requise en huis-clos lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit acceptée l'entente intervenue entre la Commission scolaire de l'Énergie, l'Association mauricienne des directrices et directeurs d'établissement d'enseignement et la direction adjointe d'école ici en cause;

Que le président et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

À 23 h 15, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 64 0800 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire